

Envoyé en préfecture le 30/09/2014

Reçu en préfecture le 30/09/2014

Affiché le

**SLO**



**N° 14.44**  
**PRIME DE FIN D'ANNEE**  
**EMPLOI D'AVENIR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil syndical dûment convoqué le 11 septembre 2014, s'est réuni en session ordinaire à La Verpillière, le 24 septembre de l'an deux mille quatorze sous la présidence de Monsieur Henri LEVY

Nombre de membres en exercice : 105 titulaires      Votants : 85

**PRESENTS OU REPRESENTES :**

- ① - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (29)
- ② - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (11)
- ③ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (16)
- ④ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (8)
- ⑤ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (21)

3 pouvoirs déposés

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

M. QUEMIN André, est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Envoyé en préfecture le 30/09/2014

Reçu en préfecture le 30/09/2014

Affiché le

Par délibération du 12 juin 2013, vous avez adopté le principe de l'accueil de deux emplois d'avenir dans notre structure.

Deux jeunes ont été recrutés en novembre 2013.

Leur rémunération est exclusivement assise sur le SMIC, sans autres indemnités, conformément à ce dispositif, qui les place dans la collectivité sur un contrat de droit privé.

Néanmoins, et vis-à-vis de l'ensemble du personnel, il semble opportun qu'ils puissent bénéficier de la prime de fin d'année au même titre que le personnel titulaire ou remplaçant (sous conditions) de notre syndicat.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de  
publicités effectuées

HEYRIEUX, le 24 septembre 2014

Henri LEVY,  
Président

